

Communiqué

L'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives, l'Association québécoise du loisir municipal et l'Association des responsables aquatiques du Québec s'associent pour fonder l'Alliance québécoise de loisir public.

Longueuil, le 27 novembre 2008 – Les trois plus importantes associations québécoises touchant le loisir public ont signé aujourd'hui un protocole d'entente qui jette les bases d'une nouvelle association de services : l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP).

L'AQLP vise, dans un contexte de respect, d'engagement, de transparence et d'intégrité – tout en conservant l'identité propre de chaque association membre – l'Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) –, à établir un partenariat de services.

Les buts de l'Alliance sont d'assurer à ces trois associations une meilleure représentation, à établir une permanence, à revaloriser le loisir au sens large, à améliorer les services à leurs membres et les relations avec les fournisseurs et, surtout, à maximiser leurs ressources.

L'AQPL offre ses services aux quelque 1600 membres de l'AQAIRS, de l'AQLM et de l'ARAQ.

Alliance québécoise du loisir public
4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

www.aqairs.ca

www.loisirmunicipal.qc.ca

www.araq.net